

10 septembre 1970, Québec

Conférence de presse pour un retour sur les dossiers

M. BOURASSA: Bonjour.

M. GIRARD: Quand vous aurez terminé ce que vous avez à nous annoncer, vous serait-il possible de nous faire le point sur, d'une part, le caucus qui a eu lieu mardi à Montréal et, d'autre part, sur la réunion du conseil des ministres qui a eu lieu aujourd'hui?

M. BOURASSA: Pour ce qui a trait au caucus, comme je l'ai dit à la sortie du caucus, cela a été une réunion. À cause des vacances et à cause de la session, il n'y avait pas eu tellement de caucus significatifs. C'était des caucus d'une heure ou d'une heure et demie. Alors, pour répondre, je pense, à une demande qui était très légitime, on a décidé de consacrer toute une journée – la moitié des députés sont nouveaux – pour que les ministres expliquent les rouages et la procédure dans les différents ministères et répondre questions qui pouvaient venir des députés.

Il y a eu la question du rôle du député qui a été discutée. Il y a plusieurs suggestions qui ont été acceptées. J'en avais parlé le 17 juillet, je crois, à Alma. Ensuite, on a discuté de la réforme électorale, comme telle, mais très brièvement, et du mémoire que je dois vous remettre dimanche soir pour la conférence fédérale-provinciale.

Au conseil des ministres, cet avant-midi, il a été discuté de l'assurance-maladie. Je n'ai pas tellement de choses à vous annoncer là-dessus, aujourd'hui. Toutefois, peut-être que dans les jours qui viennent, on aura une déclaration à faire. Ensuite, il a été discuté d'affectations d'assistés sociaux à des travaux publics. Il y a une hausse des assistés sociaux qu'on constate depuis quelques semaines et qui, évidemment, augmente le budget d'assistance sociale. Alors, on a décidé d'agir immédiatement, en collaboration avec différents ministères, les Affaires municipales, les Terres et forêts et la Main-d'œuvre pour permettre à ce qui avait été déjà commencé sous formes d'expériences pilotes, il y a quelques années.

M. GIRARD: Les plantations d'arbres?

M. BOURASSA: Non, cela c'est un domaine mais il y a différents domaines. Il y a trois ou quatre ministères qui sont impliqués.

M. GIRARD: Cela couvrirait combien d'assistés sociaux?

M. BOURASSA: Je veux dire que là, on a mis cela en marche et la semaine prochaine on doit discuter en priorité, de nouveau, de cette question. En ce qui concerne les clubs privés de chasse et de pêche, on a discuté des implications financières, du calendrier dont je vous avais parlé la semaine dernière ou la semaine auparavant. La législation d'automne, qu'est ce qui devra être au programme de la session du 27 octobre jusqu'à la mi-décembre? Il y a un nombre considérable de projets de loi qui sont disponibles. Il faudra faire un choix, étant donné que la session sera relativement courte. Cela a été les principaux points. La réunion a duré une heure et demie, de dix heures et demie à midi.

M. GIRARD: Et vous aviez une nouvelle à nous annoncer.

M. BOURASSA: Eh bien la compagnie Iron Ore qui investit – on vous a remis le communiqué – 140 000 000 \$.

M. GIRARD: C'est encore dû à la confiance nouvelle des investisseurs en votre gouvernement.

M. BOURASSA: Disons que j'ai eu à rencontrer dans ce cas, de même que dans l'autre cas de Québec Cartier, puisque vous m'en parliez tout à l'heure. Dans le cas de Iron Ore, j'ai au moins rencontré une dizaine de fois M. Bennet pour négocier. Il y a toutes sortes de choses qui sont à négocier dans ce genre d'investissement. La principale pierre d'achoppement, c'est, c'était le livre blanc de M. Benson. C'est que tel qu'il était proposé le taux de rendement des investissements était sérieusement affecté. C'est pourquoi j'avais, à Winnipeg, au début de juin, discuté avec M. Benson de cette question, que je l'avais rencontré à deux ou reprises lorsque j'avais déjeuné avec lui à Ottawa.

Il y avait aussi, je dois dire que les négociations me paraissaient bloquées sur plusieurs points. Évidemment, c'est la compagnie, en fin de compte, c'est l'annonce de la compagnie qui est déterminante. Si on regarde le 4 mars, cela n'a pas tellement été pris au sérieux, cette annonce de 200 millions \$, puisque seul le Montréal Matin en parle dans un petit paragraphe. Alors, cela a été fait au cours d'un débat. Je pourrais, moi, annoncer que Ford, Chrysler investissent des centaines de millions et personne ne me rendrait au sérieux si la compagnie ne confirmait pas cela. Tout ce que la compagnie avait fait, c'était de dire qu'elle amorçait des études préliminaires.

Mais dans le cas de Québec Cartier, comme Iron Ore, ce sont deux investissements qui se comparent et il a fallu débloquent les négociations sur plusieurs points, mais le plus important était la question de la réforme fiscale.

M. GIRARD: M. Guay avait une question. Sur le même sujet, M. Beauchamp?

M. BEAUCHAMP: Oui. Est-ce que dans cet investissement de Iron Ore, il est question de collaboration avec des entreprises japonaises?

M. BOURASSA: Le communiqué de la compagnie n'a pas été rendu public, n'est-ce pas? Si la compagnie préfère ne pas dévoiler ces choses-là, je ne voudrais pas le faire pour leur nuire mais disons que la question est pertinente.

M. GIRARD: D'autres questions sur le même sujet? Alors, M. Dupré et ensuite M. Marcellin.

M. BOURASSA: Il était extrêmement important pour la compagnie que la chose puisse se décider à la fin d'août parce qu'il y a toute une question de contrats à signer avec des consommateurs et des acheteurs étrangers.

JOURNALISTE: Il y a une mission japonaise
Avez-vous rencontré les membres de cette mission?

M. BOURASSA: Le ministre de l'Industrie pour le moment ce n'est pas sur mon agenda.

M. GIRARD: M. Dupré.

M. DUBRE: M. Bourassa, vous avez dit que si vous procédiez comme l'ancien gouvernement vous pourriez peut-être annoncer des investissements de fonds de la compagnie Chrysler, est-ce que cela veut dire que vous êtes actuellement en pourparlers avec Ford-et Chrysler?

M. BOURASSA: Non. Je dis que dans le cas de M. Allard, il a lancé ça dans un débat avec moi qu'il y avait un montant de 200 000 000 \$... et tellement peu de gens ont pris ça au sérieux que le lendemain personne n'en a parlé même si en soi c'était... Je retire mes paroles si je me suis trompé.

JOURNALISTE: J'ai consulté des gens du ministère des Richesses naturelles et ces gens-là m'ont dit qu'à ce moment-là la décision était prise.]

M. BOURASSA: De faire des études préliminaires.

JOURNALISTE: Non. Les études étaient complétées à ce moment-là et la compagnie avait pris sa décision d'investir.

M. BOURASSA:] Quand j'ai pris le pouvoir, le 12 mai – c'est leur opinion – l'une de mes premières rencontres a été avec M. Patterson qui m'a dit: – il y avait ce point-là, il y avait d'autres points il y a toutes sortes de points, les routes, l'hôpital, l'école, les tarifs d'électricité, il y avait des études qui n'étaient pas terminées...

M. GIRARD: M. Laurin et M. le Premier ministre, je m'excuse de vous interrompre tous les deux, nous avons l'avantage d'avoir la présence ici du conseiller économique et fiscal du gouvernement, M. Michel Bélanger, et je pense qu'il est en mesure qui séjourne actuellement au Québec. Et du Commerce doit les rencontrer, ce point-là, il y avait d'autres points, il y a de répondre très précisément à cette question concernant les recherches que vous avez faites auprès du ministère des Richesses naturelles, question à M. Bélanger.

M. BOURASSA: Je ne voudrais pas le mettre au blanc, je pourrais répéter ce qu'il m'a dit, et je pense que ça réglerait le problème mais je ne voudrais pas le mettre au blanc, je pense que ça serait indélicat de ma part de demander à un fonctionnaire de... j'ai le témoignage d'autres fonctionnaires.

Je vous dis que moi, prenez ma parole ou ne la prenez pas mais je vous dis que l'une de mes premières rencontres a été avec M. Patterson et j'étais drôlement inquiet après cette première rencontre parce que je n'étais pas du tout sûr que l'investissement était décidé pour les quatre ou cinq points que je vous ai dit.

JOURNALISTE: Sur la question du livre blanc justement, toutes les autres provinces réclamaient la même chose que le Québec et la plupart des compagnies minières. Croyez-vous que votre intervention a été déterminante dans ce changement ou cette édification des dispositions du livre blanc concernant ...?

M. BOURASSA: Vous allez peut-être dire que je suis vantard. Si je dis non, peut-être que je ne dirais pas la vérité. Je l'ai soumis à la conférence de Winnipeg et c'est le Québec qui était le plus directement impliqué. Il y avait deux investissements considérables: Iron Ore et Québec Cartier qui se chiffrent à près d'un demi-milliard. Cela me donnait un argument de poids parce que le gouvernement fédéral a à faire face à des élections lui aussi. Cela me donnait un argument de poids, avec le chômage que nous avons; de dire: Écoutez, si cela ne se décide pas, on, risque de perdre un demi-milliard d'investissements, de retarder pour quelques années ou de les réduire considérablement. Je vous signale qu'il nous reste à peine vingt minutes pour toutes les autres questions qui peuvent être soulevées.

JOURNALISTE: Puisque nous sommes dans les mines, M. Bourassa, M. Smallwood a annoncé la construction d'une route, il n'y a pas tellement longtemps. Il a dit qu'il avait eu des pourparlers avec vous à ce sujet-là. Pourriez-vous...?

M. BOURASSA: Quand il est arrivé à Québec, je suis allé le chercher au Château Frontenac pour dîner dans un restaurant du vieux Québec. Il m'a sorti une grande carte que nous avons examinée ensemble et puis, il m'a dit: Cela, ce serait une route qui serait profitable pour les deux provinces. J'ai dit que je vais examiner cela à la lumière des priorités du Québec. C'est ce qui est arrivé ... c'était bloqué. Disons, comme je vous l'ai dit, que c'était la principale pierre d'achoppement, mais il y avait d'autres points qui étaient secondaires.

M. GIRARD: M. Marcellin, M. Guay, M. Reed et M. Beauchamp sur le même sujet.

JOURNALISTE: À partir de ce que vous venez de dire sur votre rencontre avec M. Benson et sur le fait qu'à ce moment-là il y avait un demi-milliard d'investissements qui attendaient, doit-on conclure qu'au sujet de ces investissements-là les pourparlers étaient déjà en cours depuis plusieurs mois, en définitive?

M. BOURASSA: Oui. Comme je vous l'ai dit...

JOURNALISTE: C'est beaucoup plus le livre blanc, que tout autre chose, qui et qui n'avait peut-être pas empêché l'investissement, je ne sais pas, mais.

JOURNALISTE: Durant votre discours vous faites allusion Il y avait à peu près tous les détails qu'on peut trouver dans le communiqué de la compagnie.

M. BOURASSA: Dans le discours qui a été fait par M. Allard... Il y a un communiqué, que j'ai ici, qui a été émis par la compagnie au mois de novembre et qui disait qu'on faisait des études préliminaires. C'est probablement à la lumière de cela qu'il a parlé de l'investissement de \$200 millions.

JOURNALISTE: Et du chemin de fer.

M. BOURASSA: Oui, c'était tous des problèmes qui étaient en suspens, mais j'ai l'impression que c'était bloqué lorsque je suis arrivé au pouvoir et il a fallu que je négocie avec M. Benson et que je négocie sur d'autres points avec eux.

M. GIRARD: M. Reed.

M. BOURASSA: Comme je vous le dis, dans le cas de Bennett j'ai vu au moins une dizaine de fois le président d'Iron Ore. J'ai vu M. Patterson un peu moins souvent, mais il est clair que c'était prioritaire pour moi.

M. GIRARD: M. Reed.

JOURNALISTE: M. le premier ministre, quelles étaient les concessions fiscales que la compagnie Iron Ore exigeait?

M. BOURASSA: Ce que la compagnie exigeait c'est que... si le gouvernement fédéral allégeait ou modifiait le Livre Blanc dans un sens. Voyez-vous, vous aviez le rapport Carter, le Livre Blanc Carter se trouvait à hausser considérablement les impôts pour les compagnies minières, supérieurs, je pense, à ceux de l'Australie. L'Australie et quels autres pays? Il y avait trois ou quatre pays. En tout cas, ces impôts du Canada pour ces entreprises-là étaient supérieurs à plusieurs autres pays concurrentiels. Alors, M. Bennett et M. Patterson et les deux compagnies n'étaient pas intéressés évidemment à ce que le gouvernement du Québec hausse à son tour ce que le gouvernement fédéral se trouvait à réduire avec les modifications apportées au Livre blanc.

Si vous lisez la lettre que j'ai fait parvenir à M. Benson, vous voyez la position du gouvernement québécois. Je vous ai fait remettre la lettre, je pense, jeudi ou vendredi dernier en disant que si le gouvernement fédéral baisse les taxes par rapport au rapport Carter, en fin de compte elles restent supérieures au statu quo. Alors, les taxes actuelles restent supérieures au statu quo mais sont moins élevées que celles qui étaient proposées dans le Livre Blanc, que nous, on ne saisisse pas ça de ramener la situation au niveau du Livre Blanc.

M. GIRARD: M. Beauchamp.

M. BEAUCHAMP: Moi, je voudrais changer de sujet, si tout le monde a fini la dessus.

M. GIRARD: Est-ce qu'il y a une autre question sur le même sujet?

M. BEAUCHAMP: La confiance qu'on faisait en vos dons de négocier avec M. Pelletier.

M. BOURASSA: Je ne sais pas s'il y avait un élément de confiance. C'est le résultat qui est intéressant.

M. GIRARD: M. le Premier ministre, sur le même sujet, à toutes fins utiles, quelles seront les royautés que le Québec retirera annuellement des deux compagnies qui font ces investissements dans la...

M. BOURASSA: Tout dépendra du niveau des profits. Nous avons fait certaines suggestions dans la lettre que nous avons envoyée à M. Benson. Pour avoir les chiffres précis, je ne peux pas vous les donner. Cela dépend évidemment des étapes...

JOURNALISTE: ...miniers vous avez quand même l'intention de les abolir.

M. BOURASSA: Je veux dire que là-dessus, il y a différentes formules qui sont à étudier. Il y a les coûts sociaux qui peuvent être introduits dans l'allocation d'épuisement. Vous avez également peut-être la combinaison des droits miniers et d'impôt provincial sur le revenu. Cela revient au même. Je veux dire on peut hausser l'impôt provincial sur le revenu au lieu d'avoir des fois deux impôts, nous n'allons n'en avoir qu'un, mais il n'y aura pas de changement. Mais ça c'est une composition qu'on considère, qu'on étudie.

JOURNALISTE: Est-ce que vous avez l'impression, pour employer une expression employée par un autre libéral, un autre chef du Parti libéral, avez-vous l'impression que ce sont de beaux de la patrie qui vont s'en aller vers le Japon à partir de ces deux développements-là?

M. BOURASSA: Il n'y a pas de changement avec les politiques. Si c'est de l'exploitation minière, ce n'est peut-être pas la façon la plus idéale qu'on y travaille pour avoir l'exploitation minière, mais ça va créer dans un cas 5 000 nouveaux emplois. et dans un autre cas 1,800 à la période la plus active...

JOURNALISTE: Lorsque vous parlez des 5 000 nouveaux emplois est-ce que cela compte les emplois qui vont également disparaître dans nos villes par la suite de diminution de l'exploitation du Lac Janine?

M. BOURASSA:] Dans la phase la plus active de ces 5 000 nouveaux emplois j'ai le communiqué de la semaine de la compagnie et des emplois permanents c'est à peu près 1 800 je crois.

M. GIRARD: M, le premier ministre le temps file, je pense qu'il y aurait lieu de passer à un autre sujet. M. Beauchamp avait une question à vous poser sur un autre sujet. Ensuite M. Dominique Clift.

M. BEAUCHAMP: M. Bourassa, vous avez dit tantôt que ce n'est que dans quelques jours que vous aurez une décision à annoncer concernant l'assurance-maladie. Est-ce qu'on peut vous demander si à ce moment-ci le gouvernement a des commentaires, une réaction à formuler à la suite de la prise d'opposition communiquée par les spécialistes cette semaine?

M. BOURASSA: Je ne sais pas si on peut appeler ça un ultimatum. Je pense que les spécialistes continuent à négocier et que pour c'est le point essentiel.

M. BEAUCHAMP: Est-ce que la date que vous aviez dans votre tête se rapproche?

M. BOURASSA: Évidemment.

M. BEAUCHAMP: Dans le communiqué des spécialistes on précisait que les spécialistes se battent pour deux points: le contrôle de l'acte médical et la question du remboursement aux patients des frais médicaux. Est-ce que sur ce point-là le gouvernement maintient toujours une position aussi ferme?

M. BOURASSA: Sur le désengagement?

M. BEAUCHAMP: Sur le remboursement des frais.

M. BOURASSA: Cela revient sur la question du désengagement. On sait que le gouvernement n'a pas l'intention de modifier son point de vue là-dessus. C'est clair, comme je vous l'ai dit à chaque reprise.

M. GIRARD M. Dupré sur le même sujet.

M. DUPRE L'acte médical...

M. BOURASSA: J'ai dit que sur les modifications la loi, le gouvernement voulait négocier dans le contexte de la loi. Alors, si à l'intérieur des négociations on voit qu'il y a des changements qui doivent être apportées de façon légitime, on n'a pas d'objection.

JOURNALISTE: Vous avez une diminution de combien...

M. BOURASSA: Je n'ai pas le chiffre exact et je ne crois que la compagnie en ait.

M. GIRARD: M. Dupré sur le même sujet.

M. DUPRE: Au sujet de l'acte, M. Bourassa, on avait l'impression que le programme était réglé, que le gouvernement avait consenti à accorder le contrôle de l'acte au Collège des médecins. Comment se fait-il que les spécialistes disent que ce point-là n'est pas encore réglé.

M. BOURASSA: C'est en négociation. Ils négocient là.

JOURNALISTE: Mais qu'est-ce qui bloque ce sujet-là maintenant?

M. BOURASSA: Je ne peux pas vous donner de détails là-dessus. Toutes les informations que j'ai obtenues c'est qu'on était en négociation sur ce point.

M. GIRARD: Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le sujet? Sinon, M. Clift. Je veux savoir, sur le même sujet...

JOURNALISTE: Quel éventail de gestes que le gouvernement entrevoit poser au cas où les négociations se prolongeraient indûment.

M. BOURASSA: Bien, j'ai déjà parlé d'une date limite. C'est clair que l'on ne peut pas... Indûment, je ne sais pas comment vous définissez le terme indûment, c'est clair que l'on ne peut pas prolonger indéfiniment les négociations. Tout ce que l'on veut c'est qu'elles aboutissent le plus rapidement possible. C'est clair que c'est une étape, délicate, cette question d'application d'assurance-maladie, je vous l'ai déjà dit, c'est un changement de statut pour les médecins, c'est une étape délicate pour eux, pour la population, pour le gouvernement. Il s'agit de faire attention parfois lorsque l'on invoque toutes sortes de principes. Les gens peuvent être portés à se demander s'il y a pas des questions de gros sous qui se cachent derrière ces questions de principes qui sont continuellement invoqués.

JOURNALISTE: Quel est la date limite?

M. BOURASSA: Je vous l'ai dit tantôt que j'en avais discuté au conseil des ministres. Mais, pour le moment on croyait pas que c'était dans l'intérêt des négociations de rendre publique cette date limite.

JOURNALISTE: La date, c'est-à-dire combien d'années?

M. BOURASSA:] La carte?

JOURNALISTE: La carte qu'on a reçue par la poste. C'est marqué de porter ça sur nous en tout temps comme un circulaire.

M. GIRARD: M. Guay.

M. BOURASSA: On va vous aviser quand ce ne sera plus valide.

M. GIRARD: M. Guay, je vous signale que vous enlevez des tours à vos confrères qui ont demandé la parole depuis un petit bout de temps. M. MacKensie, sur le même sujet.

M. MACKENSIE: Alors, pour le moment si on peut conclure que...

M. BOURASSA: Durant quelques jours, il est très probable que le gouvernement, du moins le ministre de la Santé, aura, le gouvernement, aura quelque chose à annoncer là-dessus.

JOURNALISTE: Les négociations elles-mêmes?

M. BOURASSA: Tout peut affecter les négociations, directement ou indirectement.

M. GIRARD: M. MacKensie, sur le même sujet. Ensuite, M. MacKay, M. Saint Laurent., ensuite M. Dupré.

M. MACKENSIE: Maintenant, les spécialistes nous disent qu'ils vont négocier pendant quinze jours et qu'après ça, la négociation est terminée pour eux et qu'ils ne voudront plus négocier et qu'ils vont passer à la contestation. Alors, c'est quand même inquiétant pour une grande partie de la population, les femmes enceintes, les gens qui attendent les opérations et tout cela. Est-ce que vous avez l'intention, d'ici deux semaines, d'indiquer quelle action le gouvernement va prendre devant cette menace?

M. BOURASSA: Il est absolument clair, que le gouvernement ne pourrait pas tolérer, de quelque façon que ce soit, que la population puisse souffrir de certaines formes de contestation. J'ai déjà dit que les avantages que tiraient les spécialistes de centaines de millions annuels d'investissements qui sont faits par le gouvernement, leur niveau de rémunération, la nature de leurs fonctions, et je présume, leur sens social fondamental. Quand on constate leur niveau d'éducation, je suis convaincu que le genre de contestation auquel ils pensent n'affectera pas la santé de la population.

M. GIRARD: Est-ce que Mlle Altschul avait...

M. BOURASSA: Si cela a été fait, ça n'a pas été fait de mauvaise foi.

JOURNALISTE: Est-ce que la déclaration dont vous parlez pour dans quelques jours.

M. BOURASSA: Oui, avant.

M. GIRARD: Mlle Altschul, sur le même sujet.

JOURNALISTE: M. Bourassa, à quelle date est-ce qu'on entend signer l'entente qui est déjà admise en principe avec les-omnipraticiens?

M. BOURASSA: Il reste encore des points de détails à négocier.

UNE VOIX: Ou des points de détails dans une question d'opinion.

M. BOURASSA: Oui, il y a certaines clauses monétaires qui restent à négocier encore. Il est difficile de donner une date précise.

JOURNALISTE: Cela peut être une semaine, deux semaines, un mois?

M. BOURASSA: C'est un ordre de grandeur qui m'apparaît raisonnable. Je ne dis pas, en termes de semaines, pas en termes de mois.

M. GIRARD: M. Guay, sur le même sujet, et M. MacKensie. Et, si vous n'avez pas d'objection, ce sera les deux dernières questions sur ce sujet-là, pour le temps qui reste.

JOURNALISTE: Vous ne pourrez pas tolérer que la population souffre de la contestation de la part des médecins, sans termes de souffrances physiques. Mais il y a également le coût financier d'opération. On me dit que pour passer le bill 38, cela coûtait cher la construction. On sait que l'assurance-maladie coûte 1 000 000 \$ par mois sans compter tous ceux qui pourraient profiter de l'assurance-maladie et qui, à l'heure actuelle, ne sont pas assurés. Est-ce qu'également, cela entre en ligne de compte le coût financier?

M. BOURASSA: C'est évident. J'en ai parlé avec M. Trudeau lorsque je l'ai vu au mois d'août. Je lui ai parlé cet avant-midi au téléphone.

JOURNALISTE: Je ne parle pas du remboursement d'Ottawa, je parle vis-à-vis les médecins. est-ce que le coût financier compte autant que les souffrances physiques?

M. BOURASSA: Bien là, vous voulez dire: Comment évaluer ce qu'on peut appeler souffrances physiques. Ce sont deux éléments de la situation dont on doit tenir compte.

M. GIRARD: M. Mackenzie.

M. BOURASSA: Mais l'un ne se compare pas à l'autre.

M. MACKENZIE: En ce qui concerne les omnipraticiens, n'est-il pas vrai que toute entente avec les porte-paroles des omnipraticiens à la table des négociations est quand même sujette à l'approbation d'une assemblée générale des omnipraticiens selon la constitution de la Fédération des omnipraticiens?

M. BOURASSA: Est-ce qu'ils n'ont pas obtenu le mandat de leur fédération?

M. MACKENZIE: Selon le docteur Robillard, non.

M. BOURASSA: Selon le docteur Hamel?

M. MACKENZIE: Je ne lui ai pas demandé.

M. GIRARD: M. le Premier ministre, nous pourrions passer à un autre sujet. M. Beauchamp a, effectivement, une question sur un autre sujet. Mais auparavant, j'aimerais vous demander si au cours de votre conversation avec M. Trudeau, ce fut le seul sujet qui fut abordé que celui de l'assurance-maladie?

M. BOURASSA: Oui.

M. GIRARD: Merci. Alors, M. Beauchamp.

M. BOURASSA. J'ai été invité hier, avec certains gouverneurs américains. Je veux parler brièvement parce que cela a été très rapide. Je suis arrivé là à sept heures et demie et je suis revenu à dix heures. À l'occasion du dîner, j'ai causé brièvement avec lui et quelques prochaines minutes après ainsi qu'avec ses fonctionnaires de la prochaine conférence constitutionnelle.

M. GIRARD: M. Beauchamp, est-ce que vous permettriez, puisqu'il est question de la rencontre avec les gouverneurs américains, à notre confrère Marc Thivierge qui avait une question à poser sur cette réunion et la question de la pollution? M. Thivierge.

M. THIVIERGE: M. le Premier ministre, j'ai un photostat ici du compte-rendu de Toronto. Il y a eu une réunion américaine-canadienne qui comprenait les États touchant aux eaux limitrophes du Canada, soit le Québec, l'Ontario, New York, Vermont, etc. J'ai deux questions à poser, s'il vous plaît.

Jusqu'où Québec a-t-il l'intention de coopérer dans la lutte contre la pollution eaux avec l'organisme qui est en formation à Toronto au cours de cette conférence=là? Deuxième question, est-ce que le Québec est prêt à faire des concessions sur ses eaux territoriales pour faciliter la tâche de la lutte contre la pollution des eaux, au cas où les recommandations ou instructions viendraient de l'autorité soit américaine, ontarienne ou fédérale?

M. BOURASSA: Pour la deuxième question, il faudrait voir quel genre de concessions on nous demande. Je ne peux pas lancer des affirmations ou des acceptations de principe comme cela sans voir la nature et l'étendue des concessions qu'on demande.

Quant à la collaboration, je l'ai dit hier à ceux qui m'ont posé la question. Il est clair que s'il y a un domaine où il faut collaborer, où le Québec est prêt à collaborer, puisque le problème semble être devenu une priorité urgente, c'est celui de la pollution. Et en toute hypothèse, de toute manière, quel que soit le statut politique du Québec, il faudrait collaborer et nous sommes prêts à collaborer.

M. GIRARD: M. Beauchamp, sur le même sujet.

M. BEAUCHAMP: Est-ce que le gouvernement a déterminé la date à laquelle il convoquera la commission parlementaire du Travail devant être convoquée en vertu du bill 38?

M. BOURASSA: Cela se décide ces jours-ci. M. Laporte, ces jours-ci, rencontre les différentes parties impliquées dans le conflit, les sept parties.

M. BEAUCHAMP: Actuellement, le gouvernement a compris ou constate qu'il n'y a pas possibilité de négocier cela à la table des négociations et qu'il devra nécessairement convoquer la commission, tel que prévu dans la loi.

M. BOURASSA: C'est-à-dire que cette constatation, si elle se fait, devrait se faire ces jours-ci...

M. BEAUCHAMP: Elle n'est pas faite.

M. BOURASSA: ... dans les rencontres des sept parties. Elle est amorcée.

M. GIRARD: M. Guay, sur un autre sujet.

M. BEAUCHAMP: Ce que je veux savoir, c'est est-ce qu'on pourrait parler..

M. GIRARD: Sur le même sujet, il y a d'autres questions?

M. BEAUCHAMP: Est-ce qu'on pourrait parler d'une dernière tentative de la part du cela vienne devant la commission parlementaire? Est-ce qu'on peut dire que M. Laporte, en fin de semaine ou au début de la semaine prochaine, fait ce genre de tentative?

M. BOURASSA: Selon les dernières informations, il paraît probable qu'il faudra convoquer la commission parlementaire.

M. GIRARD: M. Larin, sur le même sujet.

M. LARIN: Sur le même sujet, vous avez sans doute pris connaissance de la demande de M. Laberge de décréter un vote de représentation syndicale à travers tout le secteur des ouvriers de la construction. Est-ce que vous avez des commentaires à formuler sur cette suggestion?

M. BOURASSA: Le ministre du Travail, là-dessus, a dit qu'il n'était pas question d'agréer à cette demande et que, de toute manière, il voulait en discuter avec M. Pépin, ce que j'avais également dit la semaine dernière.

JOURNALISTE: Est-ce que vous avez bien dit que les négociations, d'une façon ou de l'autre, se poursuivaient entre les sept parties?

M. BOURASSA: C'est-à-dire que M. Laporte, ces jours-ci, rencontre une à une les sept parties impliquées. Mais selon les dernières informations qui m'ont été fournies, il est très probable que la commission parlementaire soit convoquée.

M. GIRARD: M. le Premier ministre, j'aurais une question à vous poser/ sur un autre sujet. Tout le monde a été sensibilisé au cours des derniers jours sur la mise à pied massive des 2 500 travailleurs à la Canadair. J'aimerais savoir si le gouvernement du Québec a l'intention et si peut prendre des mesures pour que ces travailleurs ne soient pas privés de leur gagne-pain sur une longue période?

M. BOURASSA: Des gens de mon bureau ont communiqué avec la compagnie Canadair. Personnellement, j'ai communiqué également avec le vice-président il y a quelques instants et ce qu'on m'a dit c'est que ce n'est pas 2,500 employés, c'est de 600 à 650 employés qui devraient être congédiés d'ici le premier janvier. Par ailleurs, nous sommes en négociations avec plusieurs pays pour vendre les appareils que vous connaissez, les CL215. Évidemment la réussite de ces négociations pourrait faciliter considérablement la chose.

M. GIRARD: Est-ce que la négociation avec plusieurs pays, dont vous avez fait mention, est menée par le Québec ou si elle est menée par le fédéral?

M. BOURASSA: Par l'entreprise Canadair. Personnellement j'ai appuyé une demande de M. Bennett à la conférence des premiers ministres au début d'août pour construire une flotte qui serait utilisée et financée par le gouvernement fédéral et qui serait utilisée en cas d'urgence dans certaines provinces ou il y aurait, disons, une augmentation considérable des feux de forêts. Si je l'ai fait, c'est pour plusieurs raisons, mais l'une des raisons c'est que l'acceptation par le gouvernement fédéral de cette flotte permettrait évidemment de donner de l'emploi à la compagnie Canadair

M. GIRARD: Et cette flotte comprendrait un minimum de combien d'appareils?

M. BOURASSA: Je ne me souviens pas, dans le télégramme qui nous a été remis, mais je crois bien que c'est une flotte assez considérable et qui constituerait un contrat important pour l'entreprise, une vingtaine d'appareils.

M. GIRARD: Et le coût moyen de ces appareils est de 1 000 000 \$? Est-ce big en

M. BOURASSA: Je pense que c'est ça, oui.

M. GIRARD: Y a-t-il d'autres questions sur le même sujet? M. BOURASSA. Un autre sujet.

M. GIRARD: Un autre sujet.

UNE VOIX: General Motors? Non.

JOURNALISTE: Qu'arrive- - ans.

M. BOURASSA: Ils négocient en français. La compagnie va totalement défrayer le coût d'un traducteur ou d'une traduction simultanée.

JOURNALISTE: Que s'est-il passé depuis la semaine dernière? Nous avons cru comprendre que ce serait le syndicat.

M. BOURASSA: La compagnie a-t-elle fait une déclamation publique comme quoi elle refusait de payer la totalité du coût? Je sais qu'il y a eu une déclaration par le chef syndical. J'ai rencontré personnellement les dirigeants, je vous en avais parlé. Nous avons vérifié au début de la semaine. Ce matin, j'ai vérifié une nouvelle fois pour être sûr de ne pas vous tromper et on m'a dit que la compagnie absorbait totalement le coût du traducteur, pour permettre aux syndiqués de négocier en français.

M. GIRARD: Messieurs, il nous reste dix minutes. Il y a plusieurs mains de levées avec des sujets différents.

M. BOURASSA: Sur la langue française, je voudrais ajouter une chose: Demain midi, dans un restaurant de Montréal je déjeune avec les chefs syndicaux MM. Pépin, Raymond Parent Fernand Daoust, la FTQ la CSN pour discuter de cette question du français comme langue de travail.

M. GIRARD: Bon. Sur le même sujet? Bien.

JOURNALISTE: Si je comprends bien, M. Bourassa, vous nous avez dit que la version française de la convention collective de travail, serait ...

M. BOURASSA: Officielle.

JOURNALISTE: ... une version officielle. Avez-vous voulu dire également que la version serait également légale?

M. BOURASSA: Forcément. Lorsque j'en ai discuté avec eux, ils m'ont dit: Nous avons 150 plans, je ne sais pas, à l'extérieur et qu'est-ce qui va arriver dans les cas d'arbitrage? Qu'est-ce que le juge va décider? Va-t-il prendre la version française ou la version anglaise? Vous savez que c'est un problème juridique qui se pose continuellement. Au départ, ils se posaient des questions sur le fait d'avoir la version française comme version officielle parce qu'ils se demandaient ce qui arriverait dans les autres plans, les 150 ou les 149. Ils en ont un à Québec et je ne sais pas combien dans le reste de l'Amérique du Nord. Pour ma part, je leur ai dit que je considérais inadmissible que la version française au Québec ne soit pas une version officielle. Je ne sais pas quel problème cela va poser dans les cas d'arbitrage; je pense que la constitution canadienne dans les deux langues est officielle.

JOURNALISTE: Légalement, ce dépôt au ministère du Travail. Est-ce que la compagnie s'est engagé à déposer la convention?

M. BOURASSA: Oui, en acceptant qu'elles soient officielles, elle s'engage forcément. De toute façon, il y en a qui seront là pour surveiller tout cela. Le syndicat m'a l'air assez vigilant.

JOURNALISTE: C'est sur la même question, mais on peut toujours aussi aborder la question de la commission Gendron. Est-ce que le budget de la commission Gendron a été qui rend une telle convention officielle c'est son décidé?

M. BOURASSA: Oui, mais il faut que je les informe avant de vous en informer. Par élémentaire courtoisie, je devrais les informer.

JOURNALISTE: Quand la commission sera-t-elle informée, M. Bourassa?

M. BOURASSA: À la première opportunité que je pourrai avoir. C'est le principe.

M. GIRARD: Il y a ensuite M. MacAndrew qui depuis longtemps...

JOURNALISTE: C'est une information qui est parue dans deux journaux ce matin, cela concerne une austérité sans doute productive. Selon la nouvelle, c'est la possibilité de mettre un service gratuit qu'offre l'Assemblée nationale aux médias d'information. Alors, je voudrais savoir si ...

JOURNALISTE: C'est publié comme une nouvelle ou comme une chose qui court actuellement dans certains milieux gouvernementaux. J'aimerais-savoir si vraiment il en est question.

M. BOURASSA:] Je vais m'en occuper immédiatement.

JOURNALISTE: ...découpé.

M. BOURASSA: Je vais vérifier si c'est vrai. On m'en a glissé un mot avant d'entrer ici. ...quelque temps de les relancer.

UNE VOIX: Monsieur Saint-Laurent sur un autre sujet.

M. SAINT-LAURENT: M. Bourassa, quand vous avez visité les gens des paroisses marginales, vous leur avez dit que le plan du BAEQ, vous étiez pour prendre les moyens pour que ça débloque. Vous étiez supposé avoir une rencontre le lendemain avec les hauts fonctionnaires. Que se passe-t-il?

M. BOURASSA: Cela a eu lieu. Il y a eu des rencontres. Il y a des instructions qui ont été données et qui, j'espère, ont commencé à faire sentir leur poids sur place.

UNE VOIX: Sur un sujet qui est un peu relié à celui-là, qu'est-ce que le gouvernement entend faire avec les 75 arrestations qui ont été effectuées hier à Sainte-Florence dans la Matapédia?

M. BOURASSA: J'ai demandé un rapport au ministère de la Justice. Ce qui arrive, ce que je veux avoir – je me suis informé de cela ce matin ou hier vous m'avez parlé de cela.

UNE VOIX: Oui.

M. BOURASSA: ...c'est que ça devrait reprendre lundi. L'entente à laquelle on est arrivé, c'est que là où le bois est récupérable, l'ouvrage sera fait par des bûcherons et là où le bois n'est pas récupérable, ça sera fait par la machinerie. Je ne sais pas si elle a été respectée dans les faits, mais c'était la politique de l'Hydro-Québec, lorsque le bois n'est pas récupérable, d'utiliser de la machinerie et lorsque le bois est récupérable, d'utiliser des bûcherons. Alors, c'était la politique de l'Hydro-Québec, je ne sais pas si elle a été respectée, mais on m'a dit que de toute manière, lundi ce sera politique suivie.

UNE VOIX: Pas demain matin?

M. BOURASSA: Je sais que M. de Bané a appelé à quelques reprises ce matin.

M. BOURASSA: Est-ce une rumeur ou...? je veux dire, ça c'est une entente qui, à ce qu'on m'a dit, existait déjà. Je ne sais pas.

JOURNALISTE: Concernant le même sujet, on a lu dans le Soleil d'hier que les cultivateurs de la Côte Sud étaient mécontents de la façon dont la Voirie faisait les expropriations en s'emparant de leurs terres avec leur machinerie lourde, sans avis préalable.

M. BOURASSA: Mais à quelle Côte Sud, à quel endroit?

JOURNALISTE: C'est la Côte Sud, la région de Montmagny, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Rivière-du-Loup.

M. BOURASSA: Disons que les échos ne me sont pas parvenus de ces on-dit. Si c'est vrai, je ferai comme j'ai fait pour les autres problèmes.

UNE VOIX: Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce sujet-là? Il nous reste quatre minutes pour aborder un autre sujet et M. Marcel Dupré a demandé la parole. Pas d'autres questions? Alors, M. Dupré.

M. DUPRE: M. Pelletier a annoncé hier que la répartition des subventions pour l'enseignement de la langue seconde équivaldrait pour le Québec à dépenser, je crois, 14 000 000 \$ pour l'enseignement du français et 6 000 000 \$ pour l'enseignement du français. Est-ce qu'il n'y a pas danger qu'à la longue...

M. GIRARD: M. Dupré, je m'excuse, votre question a été mal formulée. Vous avez dit deux fois « français »

M. DUPRE: La somme de 14 000 000 \$ pour le français et 6 000 000 \$ pour l'anglais. Est-ce qu'il n'y a pas danger, qu'à la longue, les seuls citoyens qui soient réellement bilingues au Québec soient des Canadiens anglophones?

M. BOURASSA: Cela ne m'apparaît pas un danger imminent.

M. GIRARD: Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le même sujet?

JOURNALISTE: Est-ce dans la politique du gouvernement québécois de favoriser davantage l'enseignement du français comme langue seconde plutôt que de l'anglais comme langue seconde aux francophones?

M. BOURASSA: La politique que l'on a énoncé là-dessus sera dans le livre blanc que l'on a annoncé...

JOURNALISTE: 41 mais il y a quand même de l'argent qui va se dépenser entre temps.

M. BOURASSA: On reçoit 24 000 000 \$ sur ce plan-là en vertu de l'entente fédérale provinciale. On a bien l'intention de l'utiliser de la façon la plus profitable pour les Québécois dans leur ensemble.

M. GIRARD: Messieurs, un dernier. M. Saint-Laurent a demandé la parole.

M. SAINT-LAURENT: Pour moi, c'est seulement une question se rapportant au conseil des ministres. Les clubs de pêche. Est-ce que vous pensez que c'est logique de donner un échéancier ad vitam aeternam pour la.

M. BOURASSA: ... la troisième étape.

M. SAINT-LAURENT: Oui, oui, 74 et...

M. BOURASSA: On n'a pas donné un échéancier ad vitam aeternam. Mais c'est que dans ce cas-là on ne pouvait pas, disons, déterminer que par exemple le premier janvier 1976 il n'y aura absolument aucun club privé. Je pense que ce serait tromper la population.

M. SAINT-LAURENT: Vous parlez des clubs éloignés. Mais est-ce que votre propre programme est fixé dans des cadres...

M. BOURASSA: Le seul problème qui reste à discuter et on a commencé à le discuter aujourd'hui, c'est la question budgétaire. On veut agir là-dessus, je l'ai dit à plusieurs reprises. Dans certains cas c'est assez scandaleux que...

JOURNALISTE: Est-ce que l'important de cette politique-là sera accompli dans les deux premières phases?

M. BOURASSA: Les bassins les plus importants de population seront ceux qui bénéficieront les premiers de cette politique-là.

JOURNALISTE: M. le premier ministre...

M. BOURASSA: Mais toujours en tenant compte de l'implication financière. J'ai commencé à préparer un budget pour la prochaine année. Il reste à voir avec toutes les augmentations statutaires -je n'ai pas besoin de vous donner des détails là-dessus - qu'est-ce qu'il nous reste de disponible pour des programmes nouveaux et cela fait partie des programmes nouveaux. C'est clair que c'est une situation qui est nettement inadmissible.

M. GIRARD: M. le premier ministre, le temps que vous nous aviez consacré pour les questions est écoulé, mais il y a deux confrères qui auraient deux sujets à aborder. Il y a d'abord M. Dupré et il y a ensuite M. MacAndrew. Ce sont deux questions différentes. Cela vous va?

M. BOURASSA: Oui.

M. GIRARD: Alors, M. Dupré.

M. DUPRE: Vous nous avez dit que le cabinet avait étudié le programme législatif de la reprise des travaux parlementaires à l'automne. Est-ce que vous pourriez nous indiquer immédiatement quelques projets de loi qui seront déposés dès l'automne?

M. BOURASSA:] Il y a une réunion le 15, je ne sais pas quel jour cela donne, je crois que je vais être à Ottawa, alors je ne crois pas qu'il y ait des décisions définitives qui soient prises. Il y a une réunion des différents ministres intéressés sur les projets de loi selon les ministères qui doivent être passés à l'automne.

JOURNALISTE: Il n'y a, actuellement, aucune décision de prise?

M. BOURASSA: Non. La réunion, on a plusieurs dizaines, au minimum, de projets de loi qui sont prêts. On veut faire un choix pour la session d'automne.

M. GIRARD: M. MacAndrew.

M. MacANDREW: Est-ce qu'il y a des fondements à la rumeur qui parle de la démission possible de M. Tremblay, ministre des Transports, pour des motifs de santé?

M. BOURASSA: Non, la rumeur n'est pas fondée. J'ai causé avec l'intéressé au caucus puis je peux vous dire que la rumeur n'est pas fondée.

M. GIRARD: Une dernière? M. Saint-Laurent.

M. SAINT-LAURENT: J'ai causé avec certains députés libéraux, qui m'ont laissé entendre très clairement, qu'ils n'étaient pas certains que, la réforme électorale pouvait être terminée pour 1974. Vous avez déjà dit à plusieurs reprises que cela le serait, est-ce que vous maintenez cette position?

M. BOURASSA: Je ne vois pas comment on pourrait retarder la réforme électorale après, mais la prochaine élection, c'est clair, moi je suis anxieux de la commencer. Cela fait deux ou trois fois qu'on discute du serment et j'en ai discuté de façon prioritaire au Lac-à-l'Épaulé. C'est clair que l'on ne peut pas retarder la réforme électorale après la prochaine élection. C'est la première chose que j'ai dite lorsque j'ai été élu le 29 avril, à dix heures et demie. Alors...

JOURNALISTE: Vous avez vu l'échéancier de M. Laurin, est-ce que vous pensez que cela peut être...

M. BOURASSA: Bien, il parle du premier janvier 1973, de toute manière il n'y aura pas d'élection avant cette date-là...

JOURNALISTE: M. le Premier ministre, est-ce que votre remaniement ministériel dont vous nous avez parlé, aura lieu après la conférence fédérale-provinciale?

M. BOURASSA : Oui.

JOURNALISTE: Immédiatement après?

M. BOURASSA: Non, pas immédiatement après.

JOURNALISTE: La conférence de presse sur les médecins spécialistes, ça va être après la conférence fédérale-provinciale ou durant la conférence?

M. BOURASSA: Cela pourrait être sous forme de déclaration ministérielle qui serait remise à la presse à Québec. La semaine prochaine, je tiendrai ma conférence de presse probablement à Ottawa.

JOURNALISTE: C'est cela. Mais vous avez parlé tantôt d'une déclaration d'ici quelques jours. Cela veut dire la semaine prochaine?

M. BOURASSA: Oui. Ce serait une déclaration qui serait, si je ne peux pas faire de conférence de presse parce que je serais pris à Ottawa, ce serait une déclaration qui serait remise à après.

JOURNALISTE: Ici?

M. BOURASSA: Oui. M. Castonguay pourra la commenter.

M. GIRARD: M. le Premier ministre, on vous remercie. C'est maintenant au tour de l'électronique.